

NOTE DE SYNTHÈSE



**Nomination du secrétaire de séance –**

**N°1 URBANISME - Acquisition par la commune en état futur d'achèvement d'un parc de stationnement et de locaux dans une opération immobilière de logements située rue des Tanneurs, rue René Lallemand et rue d'Orgemont**

Dans le cadre de son programme de construction d'un ensemble immobilier comprenant 122 logements, divers locaux d'activités et emplacements de stationnements, situé sur la Commune de LAGNY-SUR-MARNE rue des Tanneurs, rue Lallemand et rue d'Orgemont, le Crédit Agricole Immobilier Promotion a proposé de vendre en état futur d'achèvement à la Ville deux volumes en rez-de-chaussée et un volume sur trois niveaux dans l'immeuble projeté. Cette opération sera réalisée sur les parcelles AK 278-279-345-347-350-351-361-363-365.

Cette proposition présente un intérêt certain pour la Ville. En effet, de par sa localisation et sa configuration, le volume principal pourra accueillir un parc de stationnement public nécessaire pour le centre-ville, le second pourrait être aménagé en crèche collective ce qui répondrait aux besoins de la population dans ce secteur. Le dernier volume pourrait accueillir un local associatif afin de poursuivre l'amélioration de l'offre de locaux pour la mise à disposition des associations.

Il est proposé, par conséquent, de tirer parti de cette opportunité pour doter la Ville d'équipements qui lui font défaut dans ce secteur et de recréer un parc de stationnement public afin de favoriser l'accessibilité du centre-ville.

Les volumes constitués par le parc de stationnement, la future crèche et le local associatif représentent une part minoritaire de l'ensemble immobilier, à usage principal d'habitation. Ainsi la vente en état futur d'achèvement s'avère être la solution juridique et financière la plus appropriée, sachant que les travaux d'aménagement intérieur seront pris en charge par la ville dans le cadre de procédures de marchés publics ou de mise en concurrence relative aux délégations de service public.

Les biens que la Ville doit acquérir sont les suivants :

Désignation	Superficie	Montant TTC
Parc de stationnement	156 places	2 231 049,60
Crèche	394,97m <sup>2</sup> +185,41m <sup>2</sup> (jardin) + + 8,74m <sup>2</sup> (terrasse)	306 000,00
Local associatif	66 m <sup>2</sup> + 13,73 m <sup>2</sup> de locaux techniques	71 757,00

France Domaine a été consulté sur la base de cette proposition et a émis un avis favorable en date du 13/02/2017.

### **Le Conseil Municipal est invité à**

- **décider** l'acquisition en état futur d'achèvement à la société SCCV CARRE BALZAC d'un volume consistant en un parc de stationnement de 156 places, un volume de 394,97m<sup>2</sup> + 185,41m<sup>2</sup> (jardin) + 8,74m<sup>2</sup> (terrasse) dédié à une future crèche et un volume de 79,73 m<sup>2</sup> ( 66 m<sup>2</sup> pour le local associatif et 13,73 m<sup>2</sup> de locaux techniques) en vue de créer un local associatif situés rue des Tanneurs, rue Lallemand et rue d'Orgemont, sur les parcelles AK 278-279-345-347-350-351-361-363-365.
- **autoriser** M. le Maire à signer le contrat de réservation, l'acte authentique de vente et tout acte afférent à cette opération moyennant le prix hors taxes de 2 174 005,50 EUR.

Ce prix sera assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au taux de 20,0 % soit la somme de 434 801,10 EUR, Soit un prix de vente TVA incluse 2 608 806,60 EUR.

Lequel prix se ventile comme suit:

#### 1°) Ensemble 1

- Local associatif, le prix hors TVA de 59 797,50 EUR soit un prix TVA incluse de 71 757 EUR.
- Local d'activité destiné à accueillir une crèche, le prix hors TVA de 255 000,00 EUR, soit un prix TVA incluse de 306 000,00 EUR.

#### 2°) Ensemble 2

- Le parc de stationnement, le prix hors TVA de 1.859.208,00 EUR, soit un prix TVA incluse de 2.231.049,60 EUR.
- **autoriser** M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat et des autres collectivités les subventions qui allègeraient le coût pour la Ville.

Le paiement interviendra selon l'état d'avancement des travaux comme suit :

#### **Pour l'Ensemble 1**

<b>ETAPE</b>	<b>EXIGIBILITE</b>	<b>CUMUL</b>
A la signature de l'Acte de vente en l'état futur d'achèvement	20 %	20%
A l'achèvement du plancher bas du deuxième niveau du bâtiment contenant les locaux	65 %	85 %
A l'achèvement des locaux	10 %	95 %
A la livraison des locaux	5 %	100 %

## **Pour l'Ensemble 2**

<b>ETAPE</b>	<b>EXIGIBILITE</b>	<b>CUMUL</b>
A la signature de l'Acte de vente en l'état futur d'achèvement	20%	20 %
A l'achèvement des élévations du deuxième niveau du bâtiment contenant les locaux	60 %	80 %
A l'achèvement des locaux	5 %	85 %
A la livraison	15 %	100 %

Lors de la signature du contrat de réservation, un dépôt de garantie de 5% du montant total des acquisitions soit 130 440,33€ sera versé sur le compte du notaire. Cette somme s'imputera sur la première échéance due.

Les frais notariés seront à la charge du vendeur.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ou des exercices suivants.

*Dossier examiné en commission Finances le 10 mars 2017*

Annexe 1
----------

## **N°2 URBANISME - Convention d'intervention foncière entre la Ville de Lagny-sur-Marne, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG)**

L'EPFIF intervient sur le territoire de Lagny-sur-Marne dans le cadre d'une convention d'intervention foncière datée du 20 décembre 2010 conclue avec les communes de Pomponne, Thorigny-sur-Marne et la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire. Cette convention porte sur huit sites majeurs du projet de développement du « Cœur Urbain de Marne et Gondoire ».

A ce jour, à Lagny-sur-Marne, l'action foncière est engagée sur le site de l'ancien Hôpital qui fait l'objet d'un projet de reconversion d'envergure piloté par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire devant permettre la création d'environ 800 logements, dont 30 % de logements locatifs sociaux, 5000 m<sup>2</sup> d'activités économiques et 15 000 m<sup>2</sup> d'équipements.

La commune de Lagny et la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire-ont sollicité l'EPFIF pour poursuivre son intervention sur le site dit « ecopôle » situé rue du Canada et intervenir sur deux nouveaux secteurs ; le centre-ville et le secteur « Tilleuls-Marthe Aureau ». Sur ces secteurs, une action foncière anticipatrice est nécessaire afin d'assurer la mise en œuvre de la politique de renouvellement urbain voulue par les collectivités.

Ces projets s'inscrivent pleinement dans les objectifs tant quantitatifs que qualitatifs de l'EPFIF qui a pour vocation d'accompagner et de créer les conditions de mise en œuvre des opérations des collectivités par une action foncière en amont, ainsi que par la mise à disposition de toute expertise en matière foncière.

Cette convention prévoit une intervention de l'EPFIF, à la demande des collectivités. L'EPFIF assure l'acquisition des terrains et en assure le portage foncier en vue d'une revente soit aux collectivités soit à un opérateur privé par délégation de la collectivité.

Les conditions d'intervention de l'EPFIF reposent sur une densité de 60 logements/ha, 25% de logements sociaux et des exigences environnementales supérieures à la réglementation en vigueur. Les acquisitions foncières réalisées par l'EPFIF sur le secteur Saint-Jean y compris les frais de portage depuis 2011 représentent un montant de 12 379 063,50€. Le montant de l'intervention de l'EPFIF au titre de la présente convention est plafonné à 22 millions d'euros Hors taxes.

La convention du 20 décembre 2010 avait été prorogée jusqu'au 31 décembre 2017. Il convient donc d'y mettre fin et d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention qui s'achèvera au plus tard le 30 juin 2023.

#### **Le Conseil Municipal est invité à**

- **mettre fin à la convention du 20 décembre 2010 modifiée par avenant n°1 le 27 juillet 2012 et prorogée par avenant n° 2 le 19 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2017.**
- **autoriser M. le Maire à signer la convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.**

Annexe 2
----------

#### **N°3 AFFAIRES FINANCIERES - Fiscalité 2017 – Taux des taxes directes locales – Fixation**

La date limite pour adopter les taux d'impositions directes locales et transmettre la délibération correspondante aux services préfectoraux est fixée au 15 avril en vue de la mise en recouvrement des impositions de la même année.

L'impôt est calculé avec deux variables par rapport à l'année précédente : la valeur des bases (valeur locative) dont la revalorisation annuelle est décidée par l'État et le taux d'imposition défini par la collectivité. L'augmentation des bases est décidée par l'État (+0.4% en 2017).

Au Conseil Municipal du 28 février 2017, il a été présenté lors débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.), la volonté de la majorité municipale de baisser, comme ce fut le cas en 2016, les taux d'imposition communaux de 1%.

Cet effort représente dès 2017 une baisse de la pression fiscale d'environ 150 000 €.

Comme évoqué lors du débat sur le R.O.B., la Ville fait donc un double effort, non seulement elle n'augmente pas ses recettes au regard de la hausse de ses charges mais en plus, elle choisit de baisser la pression fiscale.

Ci-dessous les taux d'imposition communaux pour 2017 proposés au Conseil Municipal :

	Taux d'imposition communaux 2016	Diminution des taux (en %)	Taux d'imposition communaux proposés pour 2017
Taxe d'habitation	21,71%	-1%	<b>21,49%</b>
Taxe foncière (bâti)	30,12%	-1%	<b>29,82%</b>
Taxe foncière (non bâti)	63,77%	-1%	<b>63,13%</b>

Le montant des recettes prévisionnelles inscrit au Budget Primitif 2017 s'élève à 15 137 505 €.

Ce montant sera ajusté par décision modificative lorsque les bases d'imposition prévisionnelles 2017 auront été notifiées à la Ville par les services de l'État (état 1259).

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour fixer les taux de la fiscalité locale pour l'année 2017, comme suit :**

- **Taxe d'habitation .....21,49 %**
- **Taxe foncière bâtie .....29,82 %**
- **Taxe foncière non bâtie ..... 63,13 %**

*Dossier examiné en commission Finances le 10 mars 2017*

**N°4 AFFAIRES FINANCIERES – AP/CP – Maintien d'une AP/CP et clôture d'une AP/CP**

En application de l'article L.2311-3 du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.).

Les A.P. constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être engagées par l'Ordonnateur pour le financement des investissements. L'A.P. peut être révisée et demeure valable jusqu'à son annulation. Les C.P. constituent la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés par la Ville dans le cadre de l'A.P. correspondante.

En application de cette faculté, deux A.P./C.P. sont ouvertes à ce jour :

- 1) La première A.P./C.P. «Aménagement Quai du Pré Long» reste ouverte en 2017 dans l'attente du paiement de l'ensemble des factures des fournisseurs qui sont intervenus pour réaliser les travaux :

L'A.P. initialement ouverte pour 2 750 800 € TTC, est établie à 2 204 890,23 € TTC depuis le 15 mars 2016.

Ci-dessous, la situation de l'A.P. au 14 mars 2017 :

Montant AP au 31/12/2016	Révision au 14/03/2017	Total AP au 14/03/2017	Crédits de paiement mandatés au 31/12/2016	Crédits de paiement ouverts au titre de l'année 2017	
				Montant des RAR 2016	Nouveaux CP 2017
2 204 890,23 €	0,00 €	2 204 890,23 €	1 995 411,68 €	209 478,55 €	€

Le montant de l'A.P. est inchangé et ne nécessite pas d'inscription de nouveau C.P. pour 2017.

- 2) La deuxième A.P/C.P. « Réfection de la voirie quartier des Coteaux » est à clore pour les motifs suivants :

Pour rappel :

La Ville de Lagny-sur-Marne a lancé une procédure d'appel d'offres pour les travaux d'enfouissement des réseaux, d'éclairage public et d'aménagements qualitatifs de voirie du Quartier des Coteaux.

Adresse des travaux : Rues Demars, Infrois, Marronniers, Berlioz, Debussy, Massenet, Ravel, Glycines, Iris, Pâquerettes, Acacias, Bergognié et Bel air.

Le marché était composé des lots suivants :

- Lot n° 1 : Travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public :

Comportant une tranche ferme et cinq tranches conditionnelles :

- Tranche ferme : Rues Iris, Pâquerettes, Bel air, Ouest, Bergognié
- TC1 : Rues Bergognié est, Bel air est, Infrois nord
- TC2 : Rue Demars ouest et impasse Demars
- TC3 : Rues Glycines ouest et Acacias ouest
- TC4 : Rues Infrois sud, Glycines est, Acacias est et impasse Marronniers.
- TC5 : Travaux d'éclairage sur les voies non concernées par l'enfouissement des réseaux : Rues Berlioz, Massenet, Ravel et Debussy.

- Lot n° 2 : Travaux d'aménagements qualitatifs de voirie :

Comportant également une tranche ferme et cinq tranches conditionnelles :

- Tranche ferme : Rues Iris, Pâquerettes, Bel air ouest, Bergognié ouest
- TC1 : Rues Bergognié est, Bel air est et Infrois nord
- TC2 : Rues Demars, Glycines ouest et impasse Demars
- TC3 : Rues Infrois sud, Acacias ouest et impasse Marronniers
- TC4 : Rues Acacias est et Glycines est
- TC5 : Rues Debussy, Berlioz, Ravel et Massenet

Le marché a été attribué aux entreprises suivantes :

Intitulés des lots	Nom des opérateurs économiques	Montant € HT (sur l'ensemble des tranches)	Adresses
Lot n° 1 : Travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public	SOBECA	1.458.384,81	581 avenue de l'Europe 77240 VERT-SAINT-DENIS
Lot n° 2 : Travaux d'aménagements qualitatifs de la voirie	Groupement d'entreprise <u>JEAN LEFEBVRE</u> (les cotraitants sont : APPIA TRAVAUX PUBLICS IDF LAGNY PAYSAGES)	3.332.544,70 (offre de base et option génie civile)	7 rue Gustave Eiffel BP 82 91351 GRIGNY

Les situations du marché n° 08100 (lot n° 2) contracté avec le groupement d'entreprise JEAN-LEFEBVRE ont été mandatées à l'appui des Décomptes Généraux et Définitifs (D.G.D.) et des procès-verbaux de réception, respectivement en 2010 pour la tranche ferme et en 2013 pour les cinq tranches conditionnelles.

Concernant le marché n° 08099 (lot n° 1) contracté avec la société SOBECA, les D.G.D. n'ont jamais été établis en raison de la liquidation de l'entreprise de maîtrise d'œuvre.

En effet, les travaux de la tranche ferme et des tranches conditionnelles ont bien été réalisés et réceptionnés : en juillet 2009 pour la tranche conditionnelle n° 1 ; en juin 2010 pour la tranche ferme et les tranches conditionnelles n° 2 à 5.

Néanmoins les dernières situations faisaient apparaître un montant à zéro pour chacune des tranches. Par conséquent les D.G.D. auraient été à zéro.

En 2011, des dégradations de la voie de la rue du Docteur Bergognié sont apparues à la suite de travaux d'assainissement entachés de malfaçons dont le Maître d'Ouvrage était la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (C.A.M.G.), ce qui ne permettait pas de clore l'A.P./C.P.

Une requête en référé a été initiée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM) et a été enregistrée par le Tribunal Administratif le 07 juillet 2011 afin qu'un expert soit désigné pour réunir toutes les parties en cause (19) afin de dégager les causes des gonflements de la voirie de la rue du Docteur Bergognié.

Les travaux ont été réalisés par la C.A.M.G., Maître d'Ouvrage et ont été réceptionnés à l'appui d'un procès-verbal de réception sans réserve établi au 30 juin 2016, prononçant une date d'achèvement des travaux au 22 avril 2016.

Ce contentieux ayant été solutionné, il convient de clore l'A.P./C.P. « Réfection de la voirie quartier des Coteaux ».

Pour cela, il convient d'une part, de solder les engagements de 2008 et 2009 qui ont été reportés d'année en année ; reportés sur 2017 pour un montant total de 10 114,18 euros.

Suivant le détail ci-dessous :

N° engagement	Date eng.	Libellé	Solde TTC	Marché	Tiers	Fonction	Nature
EN08000057P	09/01/2017	M08099 GROS TX D ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET D ECLAIRAGE PUBLIC QUARTIER DES COTEAUX	160,67	08099	SOBECA	822210	2151
EN09000415P	09/01/2017	M08099 TRANCHE CONDITIONNELLE N 4 GROS TX D ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET D ECLAIRAGE PUBLIC QUARTIER DES COTEAUX	8 572,26	08099	SOBECA	822210	2151
EN09000453P	09/01/2017	M08099 TRANCHE CONDITIONNELLE N 3 GROS TX D ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET D ECLAIRAGE PUBLIC QUARTIER DES COTEAUX	1 381,25	08099	SOBECA	822210	2151
		TOTAL	10 114,18				

Et d'autre part de ramener le montant de l'A.P. à 6 686 776,89 € correspondant au montant des C.P. :

Montant AP au 31/12/2016	Révision au 14/03/2017	Total AP au 14/03/2017	Crédits de paiement mandatés au 31/12/2016	Crédits de paiement ouverts au titre de l'année 2017	
				Montant des RAR 2016	Nouveaux CP 2017
6 790 048,42 €	-103 271,53 €	6 686 776,89 €	6 686 776,89 €	- €	- €

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :**

- **Maintenir ouverte l'A.P/C.P. « Aménagement Quai du Pré Long » en 2017 ;**
- **Autoriser le solde des engagements reportés de l'A.P/C.P. « Réfection de la voirie quartier des Coteaux » ;**
- **Ajuster le montant de l'A.P/C.P. « Réfection de la voirie quartier des Coteaux » ;**
- **Clore définitivement l'A.P/C.P. « Réfection de la voirie quartier des Coteaux ».**

*Dossier examiné en commission Finances le 10 mars 2017*

**N°5 AFFAIRES FINANCIERES- Budget Primitif 2017 – Adoption**

Voir maquette ci-jointe et son rapport de présentation.

**Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2017**

*Dossier examiné en commission Finances le 10 mars 2017*

Annexes 3 et 4
-------------------



**N°6 AFFAIRES FINANCIERES - Subventions aux associations** – Dotation année 2017

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations suivantes pour l'année 2017

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Proposés en fonctionnement	Proposés en exceptionnelle
AMICALE DES LOCATAIRES DE BEAU SITE	ANIM	72 190	6574	750,00 €	
COMITE DES FETES	ANIM	24920	6574	31.500,00 € (dont acompte de 26 500€ carnaval)	
LOISIRS ET CULTURE A BEAU-SITE	ANIM	72 190	6574	2.000,00 € (dont acompte de 1 000 € carnaval)	
ORLYPARCM'ENVOTRE	ANIM	72 190	6574	1.000,00 € (acompte pour le carnaval)	800,00€
<b>TOTAL</b>				<b>35.250,00</b>	<b>800,00</b>

*Dossiers examinés en commission Animation, Evènementiel et Vie Associative le 31 janvier 2017.*

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Proposés en fonctionnement	Proposés en exceptionnelle
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR 77	CCAS	512690	6574	150,00 €	
AMIS DES ANCIENS DE LAGNY (AAAL)	CCAS	61590	6574	650,00 €	
ARIANE	CCAS	512690	6574	200,00 €	
CCFD TERRE SOLIDAIRE	CCAS	521690	6574	100,00 €	
CLIC-RELIAGE	CCAS	61590	6574	9.467,00 €	
CROIX ROUGE FRANÇAISE	CCAS	520590	6574	6.000,00 €	
DON DU SANG	CCAS	521690	6574	300,00 €	
L'ECOLE A L'HÔPITAL	CCAS	520590	6574	500,00 €	
PARENTS ET AMIS DES PERSONNES HANDICAPEES (APAPH)	CCAS	521590	6574	1.200,00 €	
RELAIS JEUNES 77	CCAS	524586	6574	2.700,00 €	Voir ci-dessous

<b>Noms de l'association</b>	<b>Service référent</b>	<b>Fonction</b>	<b>Nature</b>	<b>Proposés en fonctionnement</b>	<b>Proposés en exceptionnelle</b>
SECOURS CATHOLIQUE	CCAS	520590	6574	3.500,00 €	
TROTT'AUTREMENT	CCAS	521690	6574	200,00 €	
VIE LIBRE LA SOIF D'EN SORTIR	CCAS	512690	6574	150,00 €	
<b>TOTAL</b>				<b>25.117,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

*Dossiers examinés en commission Affaires sociales le 25 janvier 2017*

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Proposés en fonctionnement	Proposés en exceptionnelle
AMICALE PHILATELIQUE DE LAGNY	CULTURE	30 690	6574	700,00 €	
CERCLE GENEALOGIQUE DE LA BRIE	CULTURE	30 690	6574	1.250,00 €	
CHŒUR DE LA GONDOIRE	CULTURE	30 690	6574	1.200,00 €	
CLUB INFORMATIQUE DE LAGNY	CULTURE	30 690	6574	2.500,00 €	
COMEDIA THEATRE	CULTURE	30 690	6574	1.000,00 €	
COMPAGNIE DES 5 PIGNONS	CULTURE	30 690	6574	2.500,00 €	
HARMONIE FANFARE MUNICIPALE	CULTURE	30 690	6574	9.500,00 €	500,00 €
LA REGLE DE L'ART	CULTURE	30 690	6574	160,00 €	
LAGNY DANSE PASSION	CULTURE	30 690	6574	500,00 € (dont acompte de 350 € pour le carnaval)	
LAGNY OPERETTE	CULTURE	30 690	6574	7.500,00 €	
LE BAC A PHOTOGRAPHIES	CULTURE	30 690	6574	450,00 €	1.500,00 €
LE COLLECTIF LA CAVE SE REBI	CULTURE	30 690	6574	5.000,00 €	
L'ŒIL DU MONDE	CULTURE	30 690	6574	250,00 €	500,00 €
L'UNION MUSICALE DE LAGNY	CULTURE	30 690	6574	4.200,00 €	
LES AMIS DU MUSEE GATIEN BONNET ET DU PATRIMOINE LOCAL	CULTURE	30 690	6574	300,00 €	1.100,00 €
LUDOTHEQUE LA RIBAMBELLE	CULTURE	30 690	6574	2.550,00 € (dont acompte de 350 € pour le carnaval)	
MON CINE	CULTURE	30 690	6574	2.700,00 €	
MUSIQUE ET ORGUE	CULTURE	30 690	6574	1.000,00 €	

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Proposés en fonctionnement	Proposés en exceptionnelle
SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DE LAGNY ET ENVIRONS (SHALE)	CULTURE	30 690	6574	2.000,00 €	
TOUS EN SCENE	CULTURE	30 690	6574	1.500,00 € (dont acompte de 350 € pour le carnaval)	
<b>TOTAL</b>				<b>46.760,00 €</b>	<b>3.600,00 €</b>

*Dossiers examinés en commission Culture le 20 février 2017.*

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Proposés en fonctionnement	Proposés en exceptionnelle
ASSISTANTES MATERNELLES DU CLUB DES P'TITS LOUPS	VIE EDUCATIVE	60 590	6574	3.000,00 € (dont acompte de 1 000 € pour le carnaval)	
DELEGATION DEPARTEMENTALE L'EDUCATION NATIONALE	VIE EDUCATIVE	255390	6574	80,00 €	
FAMILLETUDE	VIE EDUCATIVE	255390	6574	4.000,00 €	
<b>TOTAL</b>				<b>7.080,00 €</b>	<b>0.00 €</b>

*Dossiers examinés en commission Affaires scolaires et périscolaires le 12 janvier 2017.*

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Proposés en fonctionnement	Proposés en exceptionnelle
LA FEE DES TRUCS	JEU	422590	6574	686,00 €	600,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE MARCEL RIVIERE	JEU	255390	6574	1.200,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LES 4 ARPENTS	JEU	255390	6574	500,00 €	Voir ci-dessous
AS COLLEGE SAINT LAURENT	JEU	255390	6574	250,00 €	
AS LYCEE SAINT LAURENT	JEU	255390	6574	250,00 €	
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	JEU	422590	6574	2.000,00 € (dont acompte de 350€ pour le carnaval)	

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Proposés en fonctionnement	Proposés en exceptionnelle
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE LES 4 ARPENTS	JEU	255390	6574	250,00 €	
OCCE – Coopérative de la SEGPA du collège les 4 Arpents	JEU	255390	6574	1.800,00 €	Voir ci-dessous
<b>TOTAL</b>				<b>6.936,00 €</b>	<b>600,00 €</b>

*Dossiers examinés en commission Jeunesse le 13 février 2017.*

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Proposés en fonctionnement	Proposés en exceptionnelle
CENTRECHANGE	JUM	048910	6574	1.800,00 €	
SEINE ET MARNE QUEBEC	JUM	048910	6574	1.800,00 €	
<b>TOTAL</b>				<b>3.600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Proposés en fonctionnement	Proposés en exceptionnelle
LAGNY COMMERCES	OMC	94999	6574	28.000,00€	
<b>TOTAL</b>				<b>28.000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

*Dossiers examinés en commission Commerce et Vie économique le 25 janvier 2017.*

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Proposés en fonctionnement	Proposés en exceptionnelle
CHEVECHE 77	VIE ASSOCIATIVE	833999	6574	50,00 €	
<b>TOTAL</b>				<b>50.00 €</b>	<b>0,00 €</b>

*Dossiers examinés en commission Animation, Evènementiel et Vie Associative  
le 31 janvier 2017.*

Nom de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Proposés en fonctionnement	Proposés en exceptionnelle
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DU CCAS	DRH	025675	6574	20.000,00 €	
AMICALE DES RETRAITES DE LA COMMUNE DE LAGNY	DRH	025675	6574	2.000,00 €	
<b>TOTAL</b>				<b>22.000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Noms de l'association	Service référent	Fonction	Nature	Proposés en fonctionnement	Proposés en exceptionnelle
A.S. RUGBY	SPORTS	40 790	6574	22.500,00 €	
U.S.L. TENNIS CLUB	SPORTS	40 790	6574	23.000 €	Voir ci-dessous
BOX'IN LAGNY	SPORTS	40 790	6574	2.300,00 €	
1 <sup>ère</sup> COMPAGNIE D'ARC DE LAGNY	SPORTS	40 790	6574	3.500,00 €	
ELAN LAGNY BASKET	SPORTS	40 790	6574	13.500,00 €	
ELAN GYMNIQUE DE LAGNY	SPORTS	40 790	6574	2.000,00 €	Voir ci-dessous
HOCKEY SUBAQUATIQUE	SPORTS	40 790	6574	4.000,00 €	Voir ci-dessous
JUDO CLUB LAGNY	SPORTS	40 790	6574	16.000,00 €	
KARATE DO LAGNY	SPORTS	40 790	6574	2.000,00 €	
KUNG FU WUSHU LAGNY	SPORTS	40 790	6574	6.000,00 €	Voir ci-dessous
L.S.M. ESCRIME	SPORTS	40 790	6574	3.000,00 €	

Noms de l'association	Service référent	Fonctio	Nature	Proposés en fonctionnement	Proposés en exceptionnelle
L.S.M KICK BOXING	SPORTS	40 790	6574	2.100,00 €	Voir ci-dessous
L.S.M. TENNIS DE TABLE	SPORTS	40 790	6574	5.500,00 €	Voir ci-dessous
LAGNY PONTCARRE CYCLISME	SPORTS	40 790	6574	5.000,00 €	1.000,00 €
LES STORMS BASEBALL	SPORTS	40 790	6574	1.500,00 €	
LES VOLANTS DE LAGNY	SPORTS	40 790	6574	2.000,00 €	
LSM NATATION	SPORTS	40 790	6574	8.500 00 €	
MARNE ET GONDOIRE ATHLETISME	SPORTS	40 790	6574	14.000,00 €	
SOCIETE NAUTIQUE DE LAGNY	SPORTS	40 790	6574	36.000,00 €	
U.S.L. HANDBALL	SPORTS	40 790	6574	49.000,00 €	1.000,00 €
U.S FOOTBALL	SPORTS	40 790	6574	<b>A VALIDER</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>221.400,00 €</b>	<b>2.000,00 €</b>

*Dossiers examinés en commission Sports le 08 février 2017.*

**Le total des subventions au compte 6574 est de :**

- **396.193,00 € en fonctionnement,**
- **7.000,00 € en exceptionnelle**

**Soit un TOTAL de 403.193,00 €.**

Dossiers n'ayant pas reçu de subvention :

Noms de l'association	Service référent	En fonctionnement	En exceptionnelle
AFM TELETHON	CCAS	0 €	
AIP	CCAS	0 €	
AVACS ASSOCIATION VAINCRE LE CANCER SOLIRAIREMENT	CCAS	0 €	

Noms de l'association	Service référent	En fonctionnement	En exceptionnelle
BILIOTHEQUE SONORE DE MEAUX	CCAS	0 €	
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	CCAS	0 €	
LES NOMADES	CCAS	0 €	
RELAIS JEUNES 77	CCAS	Voir ci-dessus	0 €
SECOURS POPULAIRE DE NOISIEL	CCAS	0 €	
UNAFAM 77	CCAS	0 €	
ECHO JAZZ	CULTURE	0 €	
RENK- ARTS	CULTURE	0 €	
COCG	VIE ASSOCIATIVE	0 €	0 €
LES VIEILLES SOUPAPES	VIE ASSOCIATIVE	0 €	0 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE MARCEL RIVIERE	JEUNESSE	Voir ci-dessus	0 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DES 4 ARPENTS	JEUNESSE	Voir ci-dessus	0 €
OCCE - COOPERATIVE DE LA SEGPA DU COLLEGE LES 4 ARPENTS	JEUNESSE	Voir ci-dessus	0 €
CHAMBRE DES METIERS DE L'ART ET DE L'ARTISANAT (Indre et Loire)	OMC	0 €	
APNEE LIBRE 77	SPORTS	0 €	
AS SPORTIVE GYM VOLONTAIRE	SPORTS	0 €	
CENTRE INITIATION PLONGEE	SPORTS	0 €	
ELAN GYMNIQUE DE LAGNY	SPORTS	Voir ci-dessus	0 €
HOCKEY SUBAQUATIQUE	SPORTS	Voir ci-dessus	0 €
KUNG FU WUSHU LAGNY	SPORTS	Voir ci-dessus	0 €



Noms de l'association	Service référent	En fonctionnement	En exceptionnelle
LSM KICK BOXING	SPORTS	Voir ci-dessus	0 €
LSM TENNIS DE TABLE	SPORTS	Voir ci-dessus	0 €
LES RANDONNEURS DE LAGNY-SUR-MARNE ET GONDOIRE (RLMG)	SPORTS	0 €	
USL TENNIS CLUB	SPORTS	Voir ci-dessus	0 €

*Dossiers examinés en commission plénière le 21 février 2017  
et en commission Finances le 10 mars 2017*

Les Conseillers municipaux membres d'associations bénéficiaires s'abstiennent lors du vote de celles qui les concernent.

Le Conseil Municipal par sa Délibération N°05 du 24 janvier 2017 a attribué un acompte à diverses associations dans le cadre de l'animation du carnaval 2017.

**Le Conseil Municipal est également invité à :**

- **attribuer ces subventions pour l'année 2017,**
- **autoriser M. le Maire à signer les conventions avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 000,00 € conformément aux dispositions réglementaires, ainsi que tout contrat de subventionnement avec les associations dont les activités, le degré de subventionnement municipal ou les avantages en nature le justifient.**

**N°7 INTERCOMMUNALITE - Contrat Intercommunal de Développement (CID)**

Par délibération du 6 mars 2017 la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG) a décidé de se porter candidate auprès du Département pour l'élaboration d'un Contrat Intercommunal de Développement (CID), qui bénéficie d'une enveloppe totale de 4 265 901 €.

La commune de Lagny-sur-Marne a élaboré son programme d'actions en concertation avec la CAMG.

Le programme d'actions de la commune de Lagny sur Marne se compose de 2 actions:

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	%
Extension (2 classes) et rénovation de l'école maternelle Fort du Bois	2017	1 300 000,00 €	287 727 €	22%
Rénovation et extension de vestiaires pour le rugby	2018	600 000,00 €	132 786 €	22%

La commune de Lagny sur Marne est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions, et à ce titre, sera signataire du contrat cadre comme l'ensemble des maîtres d'ouvrage des actions inscrites dans le programme d'action du CID.

Chaque action fera l'objet d'une convention de réalisation signée entre le maître d'ouvrage et le Département.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **valider le programme d'actions proposé par la commune,**
- **valider le principe de signature du contrat cadre et d'une convention de réalisation pour les actions dont la commune est maître d'ouvrage,**
- **autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant,**

**N°8 AFFAIRES TECHNIQUES - Demande de subventions pour la mise aux normes PMR de l'arrêt de bus "Delambre"**

Dans le but de sécuriser le cheminement des piétons et les accès aux Personnes à mobilité Réduite (PMR), il est rendu nécessaire d'aménager l'arrêt de bus « Delambre » aux normes PMR en le déplaçant au n°109 de la rue Saint Denis. .

Ces travaux d'aménagement de l'arrêt de bus favoriseront l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ils sont estimés à un montant de 17 200 € et peuvent être subventionnés à hauteur de 70% par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF).

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à demander la subvention au STIF**

**N°9 Questions diverses**

**Les dossiers sont consultables en Mairie - Direction Générale**